

DEPARTEMENT
DU
VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

SERVICES CIVIQUES

ARR_24_0681_SC

COMMUNE
DE
SANARY SUR MER

ARRÊTE DU MAIRE

**PRÉSIDENTE DES BUREAUX DE VOTE
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN du 09 Juin 2024**

Nous, Daniel ALSTERS, Maire de Sanary-sur-Mer,
Vu, l'article R.43 du code électoral,
Vu, le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen,
Vu, le tableau du Conseil Municipal,
Vu, l'empêchement de certains élus,

ARRÊTONS

Article 1 : Pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le dimanche 09 juin 2024, la présidence des bureaux de vote de la commune sera assurée de la façon suivante :

École élémentaire Jean-Michel Cousteau :

BV 01 : AUBERT Patricia née le 29/09/1968 à Ollioules
BV 02 : NICOLAS Marie-Cristine née le 27/04/1946 à Marseille
BV 03 : MAZELLA Fanny née MARENCO le 03/07/1970 à Ollioules
BV 04 : ROTGER Bernard né le 04/05/1949 à Toulon
BV 05 : CHAZAL Pierre né le 25/04/1943 à Ollioules
BV 06 : THIBAUX Eliane née RUPERTI le 16/10/1950 à Toulon
BV 07 : DE PERETTI Carole née SIANI le 24/05/1973 à Marseille
BV 08 : BOTTASSO Céline née BROUSSAIS le 27/03/1979 à La Seyne-sur-Mer
BV 09 : PROSPERI Armande née le 02/12/1971 à Marseille
BV 10 : DI MAGGIO Véronique née le 24/07/1963 à Bizerte (Tunisie)

École maternelle La Vernet :

BV 11 : BATTÉ Laëtitia née SANCHEZ le 13/09/1982 à Saint-Saulve
BV 12 : VENET Jacques né le 26/05/1948 à Le Quesnoy
BV 13 : ROMERO Linda née le 03/01/1972 à Marseille
BV 14 : PORCU Robert né le 12/05/1946 à Tunis (Tunisie)
BV 15 : GONET Pascal né le 03/02/1959 à Méziré
BV 16 : VITEL Claudia née le 30/08/1984 à La Seyne-sur-Mer
BV 17 : CANOLLE Muriel née BORNEL le 16/03/1959 à Dijon
BV 18 : GRANET Jean-Luc né le 15/12/1955 à Sanary-sur-Mer
BV 19 : MIGLIACCIO Éric né le 06/06/1972 à Toulon

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du Var, publié pendant 2 mois sur le site internet de la Commune et déposé le jour du scrutin dans chaque bureau de vote

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services en charge des services de l'Etat Civil, des Ressources Humaines et du Juridique et Madame la Responsable des Services Civiques, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sanary sur mer, le 22 Mars 2024



Le Maire



Daniel ALSTERS

Transmis en Préfecture le : 10/04/24

Publié sur le site internet de la Commune le : 11/04/24

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.